

## Le point sur l'affaire SUN WATER

De 2008 à 2012, **SUN WATER** a fait gagner des adoucisseurs d'eau en organisant de fausses loteries dans des galeries marchandes. Cette société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en juin 2012.

Pour pouvoir obtenir leur gain, les « heureux gagnants » devaient souscrire un contrat d'entretien sur 10 ans, financé par un crédit.

À partir du fichier clients, près de 12 000 victimes sont recensées sur 57 départements, pour un préjudice total compris entre 35 et 40 millions d'euros. Une procédure pénale suit son cours auprès de la Brigade Financière de Nîmes et plus de 1 500 plaintes ont été enregistrées.

L'association qui a été créée pour coordonner les victimes ([lesvictimesdesunwater@nordnet.fr](mailto:lesvictimesdesunwater@nordnet.fr) – Tél : 04 94 70 86 64), alerte les consommateurs sur les points suivants :

- ↪ le non entretien du matériel ou des malfaçons constatées sur les installations peuvent engendrer des risques de contamination bactérienne de l'eau ;
- ↪ la livraison de produits périmés à certaines victimes.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, BP 414, 85504 LES HERBIERS cedex**  
([contact@arnaques-infos.org](mailto:contact@arnaques-infos.org))  
Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
SIRET : 503 805 657 00015  
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.  
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**

